

Vous êtes admis(e) à l'IFSanté CHARTRES pour l'année 2022/2023 et l'équipe pédagogique vous en félicite.

Vous trouverez dans ce dossier tous les renseignements nécessaires pour garantir les conditions optimales à votre rentrée.

DOSSIER D'INSCRIPTION :

Administratif (cf page 2 et Annexe 2)

Médical (cf pages 6 à 8 et Annexe 1)

Financier (cf page 3 et Annexe 3)

DOSSIER D'INSCRIPTION

RENTREE

LUNDI 05 SEPTEMBRE 2022

IFSANTE CHARTRES

7 RUE PHILIPPE DESPORTES

28000 CHARTRES



**Port en continu d'un masque
personnel obligatoire
dans tous les locaux de l'institut**

DOSSIER À RETOURNER À L'ADRESSE SUIVANTE :

**IFSanté CHARTRES
7 rue Philippe Desportes
28000 CHARTRES**

AVANT LE :

- **20 juillet 2022 à douze heures** pour les candidats ayant accepté la proposition entre le 02/06/2022 et le 11/07/2022
- **26 août 2022 à douze heures** pour les candidats ayant accepté la proposition entre le 12/07/2022 et le 21/08/2022

Pour toute proposition d'admission acceptée à partir du 22 août 2022, l'inscription administrative doit se faire dans les plus brefs délais après l'acceptation.

ADMINISTRATIF - LISTE DES PIÈCES A FOURNIR

- 1 copie de la carte nationale d'identité en cours de validité (les deux faces doivent être imprimées l'une sous l'autre dans un format lisible)
- 1 copie du titre de séjour en cours de validité pour les étudiants de nationalité étrangère
- 1 copie du baccalauréat
- 1 curriculum vitae à jour
- 4 photos d'identité découpées avec vos nom et prénom au dos de chaque photo
- 2 enveloppes timbrées (tarif urgent) libellées à votre nom et adresse familiale
- 1 attestation d'assurance "Responsabilité Civile" précisant la date d'échéance. Il n'est pas utile de souscrire une assurance scolaire supplémentaire auprès de votre assureur. La couverture "Responsabilité Civile" est comprise dans la plupart des contrats d'assurance.
- La fiche d'inscription (Annexe 2 - page 11)
- 1 copie de votre attestation de Sécurité Sociale (qui précise la date d'échéance) si vous avez votre propre numéro ou celle de vos parents ou conjoint si vous êtes ayant-droit.
- 2 Relevés d'Identité bancaire à votre nom
- Le certificat d'aptitude physique et psychologique établi par un médecin agréé (Cf Dossier médical - page 8) + Liste des médecins agréés si le certificat a été fait par un médecin hors Eure et Loir
- 1 copie de votre pass sanitaire (Cf Dossier médical - page 6)
- 1 chèque d'un montant de 170 € libellé à l'ordre de "Régie IFSI" pour les droits d'inscription universitaire (Cf "Frais d'inscription - page 3)
- Les documents dûment rempli du Conseil Régional Centre Val de Loire (Annexe 3 - page 12 et 13)
- L'attestation d'acquiescement de la Contribution de Vie Etudiante et de Campus (CVEC) comportant le QRCode. Le paiement d'un montant de 95 € se fait directement sur le site de la CVEC (Cf "Frais d'inscription - page 3)
- Si vous êtes admis définitivement sur Parcoursup : Une attestation d'admission
- Si vous êtes admis par la voie de la Formation Professionnelle Continue et que vous avez effectué une inscription sur Parcoursup : une attestation de désinscription de Parcoursup
- Si vous êtes admis par la voie de la Formation Professionnelle Continue et que vous n'avez pas effectué une inscription sur Parcoursup : une attestation sur l'honneur certifiant que vous n'êtes pas inscrit sur Parcoursup
- Si vous êtes inscrits à Pôle Emploi : une attestation "Avis de situation"- Quelle que soit l'activité salariée que vous avez eue (CDD, emploi saisonnier, etc), nous vous recommandons de vous inscrire à Pôle Emploi avant la rentrée.

FRAIS D'INSCRIPTION

↳ Droits d'inscription : 170 € : chèque à fournir (Si le tarif change nous vous demanderons un nouveau chèque à la rentrée)

↳ Contribution à la Vie Etudiante et de Campus (CVEC) : 95 €
(paiement en ligne : MesServices.Etudiant.gouv.fr)

Les étudiants boursiers doivent s'acquitter de la CVEC et feront la demande de remboursement après la décision de la commission d'attribution des bourses. **Les étudiants pris en charge en « Promotion Professionnelle » sont exemptés de l'acquittement de la CVEC.**

FRAIS DE SCOLARITE

Coût pédagogique : (Financement employeur : 7200 € par an –
Autofinancement : 6900 € par an) = Tarif 2022/2023 (réévalué tous les ans)

Le coût pédagogique de la formation peut être pris en charge selon la situation individuelle du candidat par :

. Le Conseil Régional : Les conditions de prise en charge du financement des formations (Cf Annexe 3 – page 12 à 13) sont consultables sur le site <https://orientation.centre-valdeloire.fr/secteur-de-la-sante-et-du-social>

. L'employeur (établissement public) : Financement au titre de la Promotion Professionnelle : demande écrite à faire auprès de l'employeur à l'inscription aux épreuves de sélection ou lors de l'inscription sur Parcoursup.

. L'employeur et l'OPCO/OPCA (Etablissement privé ou public)

↳ Si les coûts pédagogiques de votre formation sont pris en charge par votre employeur, un organisme de fond de formation ou par vous-même, fournir une attestation de prise en charge.

↳ Les étudiants peuvent prendre leur repas du midi au restaurant du personnel des Hôpitaux de Chartres au tarif CROUS. (Règlement uniquement par chèque à l'ordre de Régie IFSI – Tarif 2021/2022 : 3,30 € le repas (Etudiants non boursiers) – 1 € (Etudiants boursiers)– Tarif 2022/2023 non communiqué à ce jour)

BOURSES REGIONALES D'ETUDES

➔ Pour la demande de bourse, vous devez vous inscrire sur www.aress.regioncentre-valdeloire.fr
A partir de mi-juin 2022.

➔ Tant que la commission d'attribution des bourses ne s'est pas réunie, **tous les étudiants** doivent s'acquitter des droits d'inscription **et ne pourront pas bénéficier du repas à 1 €.**

➔ La restitution des droits d'inscription s'effectuera automatiquement pour les étudiants boursiers sur le premier semestre.

➔ Pour le remboursement de la CVEC, vous devrez adresser, si vous êtes boursier, votre demande directement au CROUS.

INFORMATIONS DIVERSES

ASSURANCES

Le CH de CHARTRES souscrit un contrat d'assurance couvrant les garanties "Responsabilité Civile et Risques Professionnels" des étudiants conformément à l'article L. 412-8 du code de la Sécurité Sociale. **Une assurance « responsabilité civile personnelle» est obligatoire pour suivre la formation.** (Cf Liste des pièces à fournir – page 2). Veuillez-vous rapprocher de votre assureur afin de vérifier vos garanties.

COURS (sous réserve de modification)

La formation se déroulera du 05/09/2022 au 04/07/2025 inclus.

La formation débutera par 5 semaines de cours.

Les cours ont lieu du lundi au vendredi à raison de 35 heures par semaine annualisées.

Amplitude horaire : 8h00 - 18h00

STAGES en 1^{ère} Année (sous réserve de modification)

Semestre 1 : STAGE de 5 semaines du 10/10/2022 au 11/11/2022

Semestre 2 : STAGE de 10 semaines du 13/02/2022 au 17/03/2022 et du 01/05/2022 au 02/06/2022

Les terrains de stages sont attribués par l'IFSI.

Les étudiants sont amenés à faire des stages hors agglomération chartreuse.

Les horaires de stage peuvent avoir une amplitude entre 6 H. et 22 H. (Ces horaires ne sont pas toujours compatibles pour utiliser les transports en commun).

L'étudiant peut être amené à être en stage le week-end ou les jours fériés.

Compte-tenu de ces éléments, l'étudiant doit faire preuve d'autonomie pour les déplacements lors des stages.

VACANCES SCOLAIRES (sous réserve de modification)

Vacances de Noël
du 19/12/2022
au 02/01/2023 inclus

Vacances de Printemps
du 24 au 30/04/2022 inclus

Vacances d'Eté
du 03/07/2023
au 27/08/2023 inclus

DISPENSES D'ENSEIGNEMENTS

En application de l'article 7 de l'arrêté du 31 juillet 2009 relatif au diplôme d'Etat d'infirmier, modifié notamment par l'arrêté du 13 décembre 2018, article 3 :

« Les personnes admises en formation peuvent faire l'objet de dispenses d'unités d'enseignements ou de semestres par le directeur d'établissement, après décision de la section compétente pour le traitement pédagogique des situations individuelles des étudiants, au regard de leur formation antérieure validée, des certifications, titres et diplômes obtenus et de leur parcours professionnel. »

DIVERS

- Deux certificats de scolarité seront délivrés début septembre dès lors que le dossier d'inscription sera complet.
- Les repas peuvent être pris aux selfs du CH de Chartres : Site de l'Hôtel Dieu à Chartres et site de Louis Pasteur au Coudray.

Vous devrez faire une inscription en ligne auprès de l'Université de Tours afin d'accéder à la plate-forme de cours en ligne et d'obtenir votre grade de licence une fois diplômé.

Un lien vous sera envoyé par mail pour cette inscription en juillet 2022 (après la date des résultats du baccalauréat).



Lorsque vous intégrez un IFSI, vous devez procéder à une **double inscription** :

- une à l'IFSI en complétant et en renvoyant le dossier papier à l'IFSI
- une à l'université de Tours en vous inscrivant à l'aide du lien que vous trouverez à partir de la mi-juillet sur le site internet du Collegium Santé Centre-Val de Loire <https://collegium.sante.cvl.univ-tours.fr/>

Grâce à cette double inscription, vous pourrez :

- Obtenir votre **certificat de scolarité**
- Accéder à la **plate-forme de cours** en ligne Moodle via l'Environnement Numérique de Travail de l'Université (ENT)
- Bénéficier de certains **services de la vie étudiante** (*Médecine préventive, actions culturelles ou sportives*)
- Obtenir votre **grade de licence** une fois diplômé(e)

Pour vous inscrire à l'université de Tours, vous devrez vous munir des numéros suivants :

- Parcoursup
- CVEC
- INE
- Etudiant si vous étiez déjà inscrit à l'université de Tours



Les droits d'inscription d'un montant de 170 euros (tarif 2021) sont à régler une seule fois à l'IFSI. À la fin de votre inscription à l'Université de Tours vous devez arriver à **0 euros** sinon votre inscription sera incomplète et non valide. Vous ne devez pas faire parvenir de document papier à l'Université de Tours.

Conformément à l'article 91 de l'arrêté du 21 avril 2007 modifié par l'arrêté du 10 juin 2021, relatif aux conditions de fonctionnement des instituts de formation paramédicaux : « L'admission définitive dans un institut de formation préparant à l'un des diplômes visés à l'article 1er du présent arrêté est subordonnée à la production du dossier médical comprenant les documents énumérés ci-dessous.

A fournir obligatoirement au plus tard le jour de la rentrée (05/09/2022) :

A adresser à l'IFSanté Chartres, 7 rue Philippe Desportes - 28000 CHARTRES :

1) Un certificat établi par un médecin agréé attestant que l'étudiant ne présente pas de contre-indication physique et psychologique à l'exercice de la profession. (Cf page 8)
La liste des médecins agréés pour le département de l'Eure et Loir se trouve en Annexe 1 (pages 9 et 10).
Pour les autres départements vous pouvez demander la liste des médecins agréés de votre département auprès de votre Agence Régionale de Santé (**Dans ce cas vous voudrez bien nous faire parvenir cette liste avec votre certificat**).

2) La vaccination COVID est obligatoire conformément à la réglementation :

- La loi n°2021-1040 du 5 août 2021 relative à la gestion de la crise sanitaire,
- INSTRUCTION INTERMINISTERIELLE N° DGOS/RH1/DGESIP/A1-4-DFS/2021/192 du 7 septembre 2021 relative à la mise en œuvre de l'obligation vaccinale pour les étudiants et élèves en santé, les étudiants des formations préparant à l'exercice des professions à usage de titre et les personnels enseignants et hospitaliers titulaires et non titulaires ainsi qu'à l'organisation de la rentrée 2021 dans les écoles et instituts de formation paramédicaux.

Le Pass sanitaire sera demandé par le service de santé au travail et/ou l'institut.

A adresser si possible avant le 19/08/2022, par courrier à l'Hôpital Louis Pasteur - Service Santé au Travail – BP 30407 – 28018 CHARTRES Cedex ou par mail à medtrav@ch-chartres.fr :

3) Un certificat médical de vaccinations (Cf page 7).

Un certificat médical de vaccinations conforme à la réglementation en vigueur fixant les conditions d'immunisation des professionnels de santé en France

Anti-diphtérique

Anti-tétanique

Anti-poliomyélitique

Anti-Hépatite B

4) Preuve d'une immunisation contre l'Hépatite B

Pour cela, vous devez présenter un résultat de sérologie > 10 et la preuve de votre vaccination

- Si vous n'êtes pas vacciné(e) : vous devez débiter dès maintenant la vaccination (dans ce cas, un Schéma de vaccination rapide est possible à J0, J7 et J21, avec une sérologie effectuée à 6 à 8 semaines après).
- Si vous êtes vacciné(e) mais que votre sérologie est <10, un rappel est nécessaire et une nouvelle sérologie sera à effectuer 6 à 8 semaines après.

5) Les résultats des prises de sang pour les sérologies : Hépatite B et si nécessaire varicelle, rougeole, oreillons et rubéole.

6) Une photocopie de votre carnet de vaccinations : pages concernant les vaccinations Diphtérie Tétanos Polio Coqueluche, Hépatite B, ROR, BCG, Test tuberculinique (IDR) datant de moins de 3 mois et maladies infantiles contagieuses.

7) Une copie du compte-rendu d'une radiographie pulmonaire de moins de 3 mois.

Pour les Promotions Professionnelles du C.H. de Chartres et les agents ayant travaillé au C.H. de Chartres, contacter le 02.37.30.32.56 (Service Santé au Travail) avant de commencer le dossier médical.

L'admission définitive est subordonnée à la réception de ce dossier médical en complément des pièces du dossier administratif. Les stages ne pourront pas être réalisés sans production des certificats mentionnés ci-dessus.

IFSanté
7, rue Philippe Desportes
28000 CHARTRES
Tel : 02.37.30.30.86
Fax : 02.37.30.32.49
secifsi@ch-chartres.fr

CERTIFICAT DE VACCINATIONS

Etudiant en Soins Infirmiers

Nom Nom de naissance
Prénom Date de naissance
Mail Numéro de tél

Adresse postale : Code postale : Ville :

Avant votre entrée à l'IFSanté, vous devez apporter la preuve que vous êtes vacciné(e) contre différents risques infectieux.

Le document suivant devra être complété par votre médecin et envoyé si possible avant le 19/08/2022 à l'adresse suivante avec les copies demandées :

Secrétariat du service de Santé au Travail- Hôpital Louis Pasteur-BP 30407-28018 CHARTRES Cedex – mail : medtrav@ch-chartres.fr - Tel 02 37 30 32 56

NB : Pour les étudiants en promotion professionnelle et ceux ayant déjà travaillé au CH Louis Pasteur de Chartres, merci de contacter le service de santé au travail aux coordonnées indiquées ci-dessus.

DIPHTERIE-TETANOS-POLIO +/- COQUELUCHE

Dernier rappel (date et nom du vaccin, joindre copie du carnet) =

HEPATITE B

VACCINS HEP. B

Dates et noms des vaccins (joindre copies du carnet) :

1^{ère} injection =

2^{ème} injection =

3^{ème} injection =

Rappels =

Sérologie Hépatite B = Anticorps Anti-HBs
(Un taux d'anticorps supérieur ou égal à 10UI/L est considéré comme protecteur. Si le taux est <10 ou compris entre 10 et 100 UI/L, la recherche de l'antigène HBs est nécessaire)

Date et Taux d'anticorps (copie labo à fournir)=

.....

TUBERCULOSE

BCG

(l'obligation de re-vaccination a été supprimée)

Dates et noms des vaccins joindre copie carnet(préciser le mode de vaccination : monovax, intradermique, scarification)

.....

TEST tuberculinique de moins de 3 mois

Date et mesure en mm (joindre la copie du carnet)=

.....

.....

ROUGEOLE-OREILLONS-RUBEOLE

Dates et noms des vaccins ou maladie contractée (joindre copie carnet) =

.....

Si aucun vaccin ROR ou un seul : consulter médecin traitant pour nouvelle injection (nécessité d'avoir eu 2 vaccins ROR pour une immunité correcte)

SEROLOGIES VARICELLE

VARICELLE

Date et Taux d'anticorps (copie labo à fournir) =

(si Varicelle dans l'enfance, sérologie inutile mais joindre copie carnet l'attestant)

RADIOGRAPHIE PULMONAIRE DE MOINS DE 3 MOIS

Joindre la copie du compte-rendu

Fait le

Signature et cachet du praticien

Page7/13

IFSanté
7, rue Philippe Desportes
28000 CHARTRES
Tél : 02.37.30.30.86
Fax : 02.37.30.32.49
secifsi@ch-chartres.fr

Le document suivant devra être complété par un médecin agréé et envoyé au plus tard avant le 05/09/2022 à l'IFSanté à l'adresse ci-dessus.

CERTIFICAT MEDICAL

Etudiant en Soins Infirmiers

Je soussigné, Docteur en médecine, agréécertifie que :

NOM et Prénom :épouse :

Né(e) le : à

Domicilié(e) à :

.....

présente les aptitudes physiques et psychologiques nécessaires à l'exercice de la profession d'INFIRMIER.

CACHET

Fait à

Le :

Signature :



PREFECTURE D'EURE-ET-LOIR

AGENCE REGIONALE DE SANTE
Délégation départementale d'Eure-et-Loir

ARRETE N°2019-DD28-OSMS-0017

portant désignation des médecins généralistes et spécialistes agréés de l'administration
dans le département d'Eure-et-Loir

MEDECINS GENERALISTESARRONDISSEMENT DE CHARTRES

FONTENY Rémi 32-34 rue Gabriel Lelong 28000 CHARTRES	02 37 36 33 61
RIVIERE Philippe 4 rue Félibien 28000 CHARTRES	02 37 21 15 79
WINISDORFFER Eric 6 rue du Docteur Gibert 28000 CHARTRES	02 37 21 20 29
DIDOUT Charles 1 rue de la Madeleine 28230 EPERNON	02 37 18 05 69
JOLIVET Yannick 11 Place du Jeu de Paume 28320 GALLARDON	02 37 31 50 20
VILARET Michel 11 Place du Jeu de Paume 28320 GALLARDON	02 37 31 50 20
ANTOINE Bernard 6 rue Pasteur 28120 ILLIERS COMBRAY	02 37 24 01 05
BESSE Jean-Luc 6 rue Pasteur 28120 ILLIERS COMBRAY	02 37 24 01 05
GDISSA Zouhaier 112 rue de la République 28110 LUCE	09 52 62 05 94
COMBECAVE-VIAUD Geneviève Maisons des Communes 9 rue Jean Perrin 28600 LUISANT	06 11 70 60 56
DEHEUVELS Jean-Paul Maison des Communes 9 rue Jean Perrin 28600 LUISANT	06 79 85 10 91
MAINETTI Philippe MSP 3 rue Geneviève de Raindre 28130 MAINTENON	02 37 27 16 16
RIGAULT Hervé Hôpital Privé d'Eure-et-Loir 2 rue Roland Buthier 28300 MAINVILLIERS	06 03 98 78 78
ARNOULD Olivier 8 Place Saint Gilles 28130 PIERRES	02 37 27 54 40
POUGET Pierre 1 bis rue du Pont de l'Aumône 28190 PONTGOUIN	02 37 37 43 69
RIVOAL Bernard 1 Place du Vieux Marché - Les Villages Vovéens - 28150 VOVES	02 37 99 27 27

ARRONDISSEMENT DE CHATEAUDUN

MEZHOUD Mohamed Centre Hospitalier Route de Jallans 28200 CHATEAUDUN	02 37 44 44 16
CAUVIN Yves 36 rue du Docteur Teyssier 28220 CLOYES-LES-TROIS-RIVIERES	02 37 98 51 38
BLESBOIS Chantal 7 avenue Aristide Briand 28200 MARBOUE	02 37 45 62 62

ARRONDISSEMENT DE DREUX

POTIER Dominique 5 rue de Dreux 28410 BU	02 37 82 10 22
ROUDIERE Camélia Maison de Santé Z.A. Les Forts – 27 rue de Marsauceux 28500 CHERISY	02 37 43 76 96
COCHELIN Jean-Pierre 76 rue de Moronval 28100 DREUX	02 37 42 17 18
JANVIER Benoist Maison de Santé Pluridisciplinaire des Bâtes 8 boulevard de l'Europe 28100 DREUX	02 37 46 31 46
ROSSION Pascal 4 rue des Embûches 28100 DREUX	02 37 46 80 44

ARRONDISSEMENT DE NOGENT-LE-ROTHOU

DEROIDE Marc 15 Place du Marché 28330 AUTHON-DU-PERCHE	02 37 49 12 08
BIGARD Daniel 16 avenue de Beauce 28240 LA LOUPE	02 32 32 95 20
SERRY Roger 5 rue Delaperelle 28240 LA LOUPE	02 37 81 19 46
HAMMZA David Centre Hospitalier Avenue de l'Europe 28400 NOGENT-LE-ROTHOU	02 37 53 75 01
RICHARD Jean-Jacques 58 rue Paul Deschanel 28400 NOGENT-LE-ROTHOU	02 37 52 53 23

IDENTIFICATION

Mme ☐ M ☐ **NOM DE FAMILLE** _____
(nom de naissance pour les femmes mariées)

NOM D'USAGE _____

Prénoms _____
(dans l'ordre de ceux inscrits sur la carte d'identité)

Date de naissance _____

Lieu de naissance _____ Dpt : _____

Nationalité _____

Adresse Etudiante * _____

Code Postal _____ Commune _____

*Toutes les correspondances vous seront envoyées à l'adresse indiquée. Tout changement d'adresse ou de n° de tél. après envoi du dossier devra être transmis par écrit au secrétariat de l'IFSI.

Adresse parentale (Si différente) _____

Code Postal _____ Commune _____

Téléphone fixe et portable (obligatoire) _____

e-mail (obligatoire) : _____

N° Immatriculation Sécurité Sociale : _____

Situation familiale : Marié(e) ☐ Divorcé(e) ☐ Célibataire ☐ Pacsé(e) ☐
Veuf(ve) ☐ Séparé(e) ☐ Concubinage ☐

Nombre d'enfants - Age(s) : _____

Permis de conduire : ☐ Oui ☐ Non

Moyen de locomotion :

☐ Voiture
☐ Bus
☐ Autres : _____

Signature Etudiant _____
Signature Parents (Etudiant mineur) _____

CATEGORIE D'INSCRIPTION

☐ Personne en reconversion professionnelle (FPC)
(justifiant d'une durée minimum de 3 ans de cotisation à un régime de protection sociale (bachelier ou non bachelier))

☐ Parcoursup

Diplômes obtenus (Précisez la spécialité) _____

Année d'obtention _____

N° INE(BEA) pour les bacheliers (n° se trouvant sur le relevé de notes du baccalauréat) _____

Etes-vous titulaire de l'AFGSU Niveau 2 : ☐ Oui ☐ Non Date d'obtention _____
(Attestation Formation aux Gestes et Soins d'Urgence)

Situation actuelle (si vous êtes concerné(e))

☐ Emploi actuel : _____

Lieu (Nom et adresse employeur) : _____

Depuis le : _____

CDD ☐ CDI ☐ titulaire ☐ intérim ☐ CAE ☐

Autre : _____

Avez-vous démissionné du secteur sanitaire depuis moins de 2 ans ? ☐ Oui ☐ Non

(L'abandon de poste et la rupture conventionnelle ne sont pas considérés comme démission)

☐ En congé parental

Depuis le : _____

☐ En disponibilité

Depuis le : _____

☐ Inscrit(e) comme demandeur d'emploi au Pôle Emploi Depuis le : _____

N° d'identifiant : _____ Lieu d'inscription Pôle Emploi : _____

Ferez-vous une demande de Congé Individuel de Formation ? ☐ Oui ☐ Non

Demanderez-vous une bourse ?

☐ Oui ☐ Non

(Cf « Critères de prise en charge des aides financières à l'entrée en formation »)

Personne à prévenir en cas d'urgence :

NOM _____ Prénom _____

Adresse _____ Portable _____

Lien de parenté _____

▶ A compléter et à joindre au dossier d'inscription ▶



Dans le cadre de la loi du 13 août 2004 relative aux Libertés et Responsabilités Locales, la Région Centre-Val de Loire est compétente depuis le 1^{er} janvier 2005 pour attribuer des aides aux étudiants inscrits dans les établissements mentionnés à l'article L. 451-1 du code de l'action sociale et des familles, ainsi qu'aux élèves et étudiants préparant des diplômes de sage-femme et des professions paramédicales.

CRITERES DE PRISE EN CHARGE DU COÛT PEDAGOGIQUE DE LA FORMATION PAR LA REGION CENTRE-VAL DE LOIRE
POUR LES FORMATIONS DES SECTEURS SANITAIRE ET SOCIAL :

<https://orientation.centre-valdeloire.fr/besoin-de-financer-vos-etudes-pour-des-formations-du-secteur-sanitaire-et-social>

coût pédagogique de la formation et bourse régionale d'études sur critères sociaux
(hors droit d'inscription, contribution vie étudiante et de campus et frais de scolarité)

NOM :
PRENOM :
FORMATION :

Pour permettre de vérifier votre éligibilité : indiquez ci-dessous votre statut et votre situation
(Des compléments d'information pour l'instruction de votre dossier pourront être demandés par l'Institut de Formation)

Etes-vous en poursuite d'études ou en réorientation : ☐ oui ☐ non

Si OUI : précisez votre cursus sur l'année Scolaire n-1

Etes-vous demandeur d'emploi : ☐ oui ☐ non

Si OUI Depuis quelle date :

Votre numéro de Demandeur d'Emploi :

Avez-vous travaillé dans le secteur sanitaire et social : ☐ oui ☐ non

Si oui précisez s'il s'agit d'une démission, d'un licenciement en précisant le motif, d'une rupture conventionnelle :

Quelle est la date de votre démission / licenciement / rupture conventionnelle :

Etes-vous en disponibilité : ☐ oui ☐ non

Etes-vous en congés parental : ☐ oui ☐ non

Avez-vous démissionné pour suivre votre conjoint : ☐ oui ☐ non

Etes-vous bénéficiaire d'un dispositif projet démission-reconversion : ☐ oui ☐ non

Envisagez-vous d'autofinancer votre 1^{ère} année de formation : ☐ oui ☐ non

Etes-vous salarié : ☐ oui ☐ non

- ☐ en CDD ou ☐ en CDI

Précisez date de fin de contrat :

- ☐ en temps partiel : ☐ en Temps complet

Précisez nombre d'heures mensuel ou annuel :

- fonctionnaire en fonction, détachement ou disponibilité :** ☐ oui ☐ non
- en contrat aidé, en Parcours Emploi Compétences :** ☐ oui ☐ non
- en congés de formation professionnelle :** ☐ oui ☐ non
- bénéficiaire du projet de transition professionnelle pour cette 1^{ère} année de formation :** ☐ oui ☐ non
- en contrat d'apprentissage :** ☐ oui ☐ non
- en congé sans solde ou congé parental :** ☐ oui ☐ non

Etes-vous commerçant, artisan, en profession libérale ou auto-entrepreneur : ☐ oui ☐ non

Expérience professionnelle

Année	Employeur	Fonction	Statut (cdd, cdi, stagiaire, titulaire)

SI VOUS ETES ELIGIBLE : JUSTIFICATIFS A PRODUIRE EN FONCTION DE VOTRE STATUT et SITUATION
(Des justificatifs complémentaires pour l'instruction de votre dossier pourront être demandés par l'Institut de Formation)

ELEVES ETUDIANTS en poursuite d'Etudes ou Reconversion : *attestation de l'établissement ou de l'université, copie du dernier diplôme*

DEMANDEURS D'EMPLOI :

- *l'attestation pôle emploi, l'attestation employeur, copie du ou de (s) contrats de travail des 8 derniers mois,*
- Bénéficiaire d'un projet de reconversion-démisionnaire :
 - ✓ *Notification de la Commission Transitions Pro,*
 - ✓ *l'attestation employeur, l'attestation pôle emploi*
- Démisionnaire pour suivre conjoint :
 - ✓ *l'attestation employeur, l'attestation pôle emploi*
 - ✓ *Justificatif mutation conjoint, ou attestation employeur conjoint*

SALARIES

- A temps complet en CDD se terminant avant date d'entrée en formation :
 - ✓ *le contrat en CDD, l'attestation d'employeur, l'attestation pôle emploi, le(s) contrat(s) de travail des 8 derniers mois*
- A temps partiel en CDD ou CDI d'une durée de 18H/semaine ou 78H/mois :
 - ✓ *l'attestation pôle emploi, le(s) contrat(s) de travail des 8 derniers mois*

Si le coût pédagogique de votre formation est pris en charge par la Région Centre-Val de Loire, vous êtes autorisé(e) à déposer une demande de bourse régionale d'études sur critères sociaux.

Voir conditions : <https://orientation.centre-valde Loire.fr/notre-agenda/demande-de-bourse-pour-les- formations-des-secteurs-sanitaire-et-social>

Lu et approuvé le :

Signature

**POUR TOUT RENSEIGNEMENT SUR LES AIDES FINANCIERES
DE LA REGION CENTRE-VAL DE LOIRE :
Contactez votre futur Institut de Formation**